

DECISION N° **015/B1/1464** /MINEDUB/SG/DECC/SOEXC DU **21 JAN 2020**
Fixant le Calendrier des Examens et Concours relevant du Ministère
de l'Education de Base pour la Session 2020

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

Vu la Constitution ;
Vu la loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun ;
Vu le décret N° 90/1087 du 31 juillet 1990 fixant le régime général des concours ;
Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun ;
Vu le décret N° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
Vu le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté N° 054/1464/MINEDUB/CAB du 27 mars 2015 portant réorganisation de l'examen du First School Leaving Certificate ; (FSLC) ;
Vu l'Arrêté N° 055/1464/MINEDUB/CAB du 27 mars 2015 portant réorganisation de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ;
Vu l'Arrêté N° 8111/MINEDUB/MINESEC du 16 juillet 2019 fixant calendrier de l'année scolaire 2019/2020 en République du Cameroun,

DECIDE :

Article 1 : Les examens et concours officiels de l'année scolaire 2019/2020 se dérouleront selon le calendrier ci-après :

I- Examens de l'Enseignement Primaire

1 – CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

DATES

i	Epreuves pratiques d'EPS	Du Mercredi 27 au Vendredi 29 Mai 2020
ii	Epreuves écrites	Du Mardi 09 au Mercredi 10 Juin 2020
iii	Epreuves orales	Mercredi 10 Juin 2020
iv	Correction des copies	Du Lundi 15 au Vendredi 19 Juin 2020
v	Délibérations	Du Lundi 22 au vendredi 26 Juin 2020
vi	Date limite de proclamation des résultats	Vendredi 03 Juillet 2020

2 – FIRST SCHOOL LEAVING CERTIFICATE**DATES**

i	Epreuve d'Activités Pratiques	Mardi 26 Mai 2020
ii	Epreuves pratiques d'EPS	Du Mercredi 27 au Vendredi 29 Mai 2020
iii	Epreuves écrites	Du Mardi 09 au Mercredi 10 Juin 2020
iv	Epreuves orales	Mercredi 10 Juin 2020
v	Correction des copies	Du Lundi 15 au Vendredi 19 Juin 2020
vi	Délibérations	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Juin 2020
vi	Date limite de proclamation des résultats	Vendredi 03 Juillet 2020

II- Concours d'entrée en 6^e et 1^{ère} année Technique**Common Entrance**

i	Epreuves écrites	Mardi 12 Mai 2020
ii	Publication des listes des candidats éligibles pour l'interview.	Vendredi 26 Mai 2020
iii	Date limite de proclamation des résultats.	Vendredi 05 Juin 2020

Article 2 : Les épreuves pratiques de l'Education Physique et Sportive sont placées sous l'autorité du Chef de Centre d'écrit de l'examen qui gère leur déroulement au même titre que toutes les autres épreuves.

Article 3 : Le Secrétaire Général, le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification, les Délégués Régionaux, les Délégués Départementaux, les Inspecteurs d'Arrondissement de l'Education de Base et les Directeurs d'écoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MINETAT/SG/PR (ATCR)
- SG/PM
- MINSEP
- TTES DIRECTIONS/MINEDUB
- SENAT
- REPRESENTANTS NATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DE BASE
- DREB/SDEXC
- DDEB
- INSPECTIONS D'ARRONDISSEMENTS
- ECOLES
- CHRONO
- ARCHIVES

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE


Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA